

COMMUNICATION aux parents

LES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES ET D'ÉTABLISSEMENT : ESSENTIELLES À MON PROJET D'AVENIR!

Chers parents,

Comme vous avez pu le constater, l'horaire officiel des épreuves ministérielles obligatoires et des épreuves uniques de la session d'examens de mai et juin est maintenant en ligne. Ces épreuves sont des plus importantes pour votre enfant, car, en plus d'être ministérielles, elles comptent dans le résultat final inscrit au bulletin.

C'est pourquoi nous vous informons que les seuls motifs reconnus par le Ministère pouvant justifier l'absence à une épreuve ministérielle obligatoire ou à une épreuve unique sont :

- **une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale;**
- **le décès d'un proche parent;**
- **la convocation d'un tribunal;**
- **la participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.**

Dans un cas comme dans l'autre, il importe de communiquer rapidement avec la direction de l'école.

En outre, l'administration des épreuves uniques et ministérielles se veut rigoureuse, juste et équitable pour tous les élèves de la province. Voilà pourquoi, il est essentiel que les règles de passation du Ministère soient respectées de tous (direction de l'école, personnel enseignant, surveillants et élèves).

Rappelons, à titre d'exemple, qu'un élève n'a pas le droit d'utiliser un appareil électronique (téléphone cellulaire, montre intelligente, lecteur MP3, appareil photo, etc.) en salle d'examen. Il est donc **interdit d'avoir en sa possession un appareil électronique en salle d'examen**. Un élève qui contreviendrait à ce règlement en utilisant un appareil électronique serait immédiatement expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de PLAGIAT. Sachez que, lors de chacune des épreuves, les consignes et les règles sont transmises aux élèves pour le bien-fondé de tous.

Ayant lieu avant la saison estivale et ses festivités, cette période d'examens nécessite une persévérance et une discipline qui portent leurs fruits bien au-delà de la réussite scolaire. La rigueur exercée et l'importance que l'élève accordera à chacune de ces épreuves lui offriront l'atteinte de son projet d'avenir.

Bons succès!

Service des ressources éducatives

L'examen



Informations importantes

- La personne chargée de la surveillance peut en tout temps vérifier votre identité ainsi que le matériel que vous utilisez.
- La note de passage est de 60% pour toutes les matières.
- La durée de l'épreuve ne peut pas être prolongée.
- Les résultats aux épreuves seront acheminés par la poste au mois de juillet. Si vous prévoyez un déménagement autour de cette période, il est important de communiquer votre nouvelle adresse à votre organisme scolaire avant de quitter l'école en juin.
- Le diplôme de fin d'études secondaires vous sera expédié au début septembre.

Planifier son emploi du temps	2
Ce qui est interdit	3
Absence à une épreuve	4
Gestion du stress	5
Conversion et modération d'une note	6
Quels cours sont obligatoires pour obtenir mon DES et pour être admis au collégial?	7

**« Il n'y a pas de réussite facile
ni d'échecs définitifs. »**

Jean-Bernard Pommier

UNE QUESTION DE MÉTHODE

Planifier son emploi du temps :

AVANT LES ÉPREUVES

Deux à trois semaines avant les épreuves, il importe de bien découper le temps de révision en fonction des matières à étudier et des difficultés que peuvent présenter certaines d'entre elles.

Se faire un horaire

Il peut être très utile de se faire un horaire d'étude à la maison et à l'école pour chacune des matières en prenant en compte la date de chacune des épreuves.

Classer et organiser ses notes de cours

Pour être le plus efficace possible, classez vos notes de cours par matière, faites-en des résumés et complétez-les au besoin par des lectures ainsi que par des renseignements obtenus auprès de vos enseignants et de vos enseignantes. Pour cela, il est essentiel d'assister aux derniers cours.

Savoir doser ses activités extrascolaires et ses études

Tout en vous réservant du temps pour la détente, consacrez-vous en priorité à vos études. Cela signifie qu'il vous faudra peut-être sacrifier quelques sorties. Si vous avez un emploi à temps partiel, demandez un congé ou au moins, une diminution d'heures de travail pendant votre période de préparation aux épreuves.

La veille de l'examen, réviser de façon détendue

Avec des résumés bien faits et une bonne connaissance de la répartition de la matière, vous pouvez avantageusement consacrer la veille de l'examen à un survol de la matière de même qu'à une revue des points qui paraissent les plus difficiles. Une activité de détente en soirée facilite un sommeil calme et réparateur en vue de l'examen du lendemain.

PENDANT UNE ÉPREUVE

Lire attentivement les directives

Les directives sont indiquées sur la page de couverture de l'épreuve. Sa lecture attentive vous permettra de reconnaître clairement et rapidement les types de questions auxquelles vous devrez répondre : à choix de réponses, à développement ou les deux.

Bien saisir le sens des questions

Soulignez les mots-clés de chaque question et faites bien la distinction entre la forme négative et positive. En effet, une bonne partie des erreurs commise dans une épreuve sont causées par une mauvaise compréhension des questions.

Établir un ordre de priorité

Le degré de difficulté de réponse peut varier d'une question à l'autre. Passez en revue l'ensemble des questions et répondez en premier à celles qui vous semblent les plus faciles. Cela vous aidera à mieux planifier votre temps et à conserver votre calme.

Bien ordonner ses idées

Si vous n'êtes pas certains de la réponse à une question à choix de réponses, procédez par élimination. En ce qui concerne les questions à développement, rédigez un brouillon en prenant soin de bien dégager des idées-clés et ordonnez-les avec clarté. Une fois ce travail accompli, relisez votre brouillon attentivement et apportez-y vos dernières corrections. Un brouillon clair vous économisera du temps au moment de la transcription au propre.

Écrire lisiblement

Une écriture soignée facilite la lecture et permet au correcteur de suivre plus aisément le cours de vos idées.

Tricher, frauder, voler, c'est risquer de tout perdre!

Ce qui est interdit

- Utiliser délibérément un autre matériel que celui qui est autorisé par le Ministère pour une épreuve;
- **Avoir en sa possession un appareil électronique (téléphone cellulaire, montre intelligente, appareil photo, etc.) dans la salle d'examen;**
- Avoir recours à d'autres renseignements que ceux qui sont permis par le Ministère;
- Échanger des ouvrages de référence avec un autre élève;
- Aider sciemment une autre personne;
- Obtenir délibérément de l'aide d'une autre personne;
- Essayer par divers moyens d'obtenir ou de connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une épreuve.

Chaque année, pendant la période des examens, des élèves sont surpris en train de tricher. Certains croient avoir trouvé la « méthode du siècle » pour tromper la vigilance des surveillants. Toutefois lorsqu'ils se font prendre et qu'ils se voient expulsés de la salle d'examen, ils ne se retrouvent devant rien et, parfois, les conséquences peuvent être graves.

Ce que la tricherie entraîne

Dans tous les cas de tricherie, c'est l'expulsion automatique. Leur admission dans un établissement d'enseignement collégial peut ainsi être compromise.



Y A-T-IL DES RAISONS VALABLES pour ne pas se présenter aux ÉPREUVES?

Il survient parfois dans la vie des événements exceptionnels qui contrarient nos plans, nos projets. Cela peut être le cas d'un ou d'une élève qui, de façon imprévisible, se voit tout à coup dans l'impossibilité de se présenter à une ou des épreuves. L'élève a pourtant bien travaillé durant toute l'année scolaire et a consacré bon nombre d'heures à se préparer sérieusement en vue de réussir ces épreuves. Voilà que, la veille, un événement fâcheux ou malheureux l'empêche de se présenter à une des épreuves. Dans ce cas, son année scolaire risque-t-elle d'être compromise? Si cette absence est commandée par des motifs valables, l'élève ne risque pas d'échouer.



Les motifs valables d'absences à une ou des épreuves

Des événements importants comme une maladie grave ou un accident confirmés par une attestation médicale, le décès d'un proche ou une convocation au tribunal constituent **les seuls motifs reconnus par le Ministère.**

Quoi faire en cas d'absence motivée?

L'élève doit présenter à l'école une copie de l'attestation ou de toute autre pièce justifiant valablement son absence. Par la suite, une évaluation formelle de ses apprentissages doit être privilégiée **avant d'envisager** de présenter une demande d'équivalence pour absence motivée.

Les conséquences d'une absence motivée sur le relevé de notes de l'élève

Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une **épreuve unique** pour des motifs reconnus et qu'il est impossible de procéder à l'évaluation de ses apprentissages à l'aide d'une épreuve équivalente autorisée par le coordonnateur de la sanction des études, l'élève sera invité à se présenter à une session d'examen ultérieure, soit en août ou en janvier.

Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une **épreuve obligatoire** pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

Le Ministère privilégiera toujours une évaluation formelle et proposera une dérogation pour permettre, soit la passation de l'épreuve à une date ultérieure dans la session de mai-juin, ou soit à une session ultérieure (juillet ou janvier).

SAVOIR GÉRER SON STRESS, C'EST ÉVITER LA PANIQUE

À l'approche de la période d'examens, il est courant d'éprouver du stress. Selon les personnes, ce sentiment va d'une légère tension à une excitation qui frôle parfois la panique. Si, en soi, le stress n'est pas mauvais, il peut cependant nuire s'il devient excessif. Il faut donc trouver des moyens de le dominer pour éviter d'avoir l'impression de perdre tous ses moyens au moment où, au contraire, l'on a besoin d'entretenir sa concentration et de cultiver son calme. Pour vous aider à maîtriser votre stress, voici quelques conseils.

Se donner une bonne méthode de planification du temps

Vous pourrez lire avec profit l'article intitulé **Planifier son emploi du temps** : une question de méthode dans le présent bulletin d'information.

Adopter de saines habitudes de vie

Soyez à l'écoute de votre corps, respectez ses exigences par une bonne alimentation, de l'exercice physique, des moments de détente et par un nombre suffisant d'heures de sommeil.

Avoir confiance en soi

Soyez conscients de vos capacités et ne vous sous-estimez pas. Une bonne préparation à l'examen vous donnera confiance. Il ne faut pas le voir comme un défi au-dessus de vos forces. Les personnes qui ont conçu les épreuves n'ont pas pour objectif de vous faire échouer, mais tout simplement de vérifier si vous avez effectué les apprentissages prévus dans les programmes d'études.

Se fixer des objectifs réalistes

Si vous vous fixez d'avance des objectifs trop élevés pour vous, avoir 90 % par exemple, la panique pourrait s'emparer de vous à la lecture de certaines questions que vous trouveriez particulièrement difficiles. Donnez cependant le meilleur de vous-même à chaque épreuve et vous obtiendrez la meilleure note possible.

Adopter une attitude positive

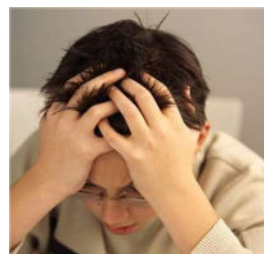
Relisez calmement les questions que vous trouvez difficiles. Si des difficultés vous paraissent insurmontables, vous n'avez pas à vous sentir coupable ni à craindre le jugement de vos proches. Le fait d'échouer éventuellement à un examen n'est pas un drame. La possibilité de vous reprendre existe et, par conséquent, une deuxième chance de réussite est toujours possible.

Prendre le temps de souffler

Il est important que vous arriviez quelques minutes avant l'heure fixée pour l'épreuve. Il vaut mieux à ce moment-là que vous évitiez les discussions qui pourraient faire augmenter votre nervosité. Rendez-vous à votre place et prenez le temps de vous détendre.

Apprendre à se concentrer

Pendant la période de préparation aux épreuves, il est bon de trouver des moyens de ne pas vous laisser distraire soit par le bruit ou par des conversations impromptues lorsque vous êtes en train d'étudier, par exemple. Une bonne discipline mentale vous permettra de mieux vous concentrer durant l'examen. Si cela ne suffit pas, n'hésitez pas à prendre quelques instants pour relaxer en respirant profondément, en fermant les yeux, les mains à plat devant vous.



Par souci de justice...

Des questions peuvent être supprimées

D'une année à l'autre, le Ministère veille à ce que les épreuves qu'il prépare présentent un degré de difficulté équivalent. En dépit de toutes les précautions prises en ce sens, il arrive que des erreurs ou des anomalies soient constatées au moment de la correction. Par exemple, le degré de difficulté de certaines questions peut être trop haut, ce qui entraîne un taux d'échec anormalement élevé. Si cela se produit, le Ministère supprime les questions trop difficiles et répartit les points sur les autres questions.

*La note du Ministère peut être **CONVERTIE***

Si le fait de supprimer les questions trop difficiles ne suffit pas pour réduire le taux d'échec, le Ministère haussera légèrement les notes obtenues à l'épreuve en question en se basant sur l'analyse de l'ensemble des résultats à l'échelle du Québec. Cette opération s'appelle la **CONVERSION**. La note du Ministère, convertie ou non, compte pour 20 pour cent de la note finale pour l'année scolaire 2023-2024.

*La note de l'école de l'élève est **MODÉRÉE***

La note de l'école compte pour 80 pour cent de la note finale dans les matières pour lesquelles il y a épreuve unique. Or, les notes des écoles ne sont pas toujours comparables entre elles parce que les épreuves varient d'un centre de service scolaire à l'autre, d'une école à l'autre, voire d'un enseignant ou d'une enseignante à l'autre.

Pour rendre les notes aussi équivalentes et objectives que possible, le Ministère modifie à la hausse ou à la baisse la note de l'école de chaque élève après avoir comparé la note moyenne du groupe de chacun pour l'année en cours à la note moyenne obtenue par ce même groupe à l'épreuve unique. C'est ce procédé que l'on appelle **MODÉRATION**. Celle-ci n'a jamais comme conséquence de faire échouer un ou une élève qui aurait obtenu la note de passage à l'épreuve unique.

Référence : <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/traitement-des-resultats/conversion-et-moderation/>

Pour obtenir un diplôme d'études secondaires

Élèves finissants



REGIME DE SANCTION EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{er} MAI 2010

Le ministre décerne le DES à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire:

- Français, langue d'enseignement, de la 5^e secondaire (6 unités)
- Anglais, langue secondaire, de la 5^e secondaire (4 unités)
- Mathématique de la 4^e secondaire (4 unités)
- Science et technologie (4 unités) ou Applications technologiques et scientifiques (6 unités) de la 4^e secondaire
- Histoire du Québec et de du Canada de la 4^e secondaire (4 unités)
- Arts de la 4^e secondaire (2 unités)
- Éthique et culture religieuse OU Éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire (2 unités)

<http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/parents-et-tuteurs/diplome-et-sanction-des-etudes-au-secondaire/releve-des-apprentissages/>